

Ce qui change pour le porte monnaie aujourd'hui

Il n'y a pas que janvier et juillet qui apportent leur lot de modifications de tarifs ou d'usages dans la vie courante, le 1er Août apporte aussi de bonnes et mauvaises nouvelles en ce domaine, plutôt mauvaises d'ailleurs . Electricité, Gaz transports un résumé de ce qui bouge dès aujourd'hui :

Le Gaz + 2%

Les tarifs réglementés de vente de gaz proposés par Engie vont augmenter en moyenne de 2 % au 1er août - 0,7 % pour le gaz de cuisson - 1,2 % pour un double usage cuisson/eau chaude - 2,1 % pour les foyers qui se chauffent au gaz.

Électricité :

Le tarif baisse (virtuellement) de 0,5% sauf qu'à titre rétroactif, une hausse de 2,5% s'appliquera (pour l'électricité consommée entre le 1er août 2014 et le 31 juillet 2015). Résultat concret sur lui + 2% sur la note à payer.

la taxe de séjour

C'était déjà le cas à Paris et Chamonix, mais voilà qu'Airbnb se charge de collecter la taxe de séjour dans 18 nouvelles villes : Aix-en-Provence, Ajaccio, Annecy, Antibes, Avignon, Biarritz, Bordeaux, Cannes, La Rochelle, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Saint-Malo, Strasbourg, et Toulouse. D'autres villes seront concernées en 2017.

Plan épargne logement PEL

Le taux passe à 1% pour les nouveaux comptes rien de bien encourageant par contre si vous empruntez avec un PEL le taux baisse de 0,5% passant d'un taux d'intérêt de 2,7 à 2,2%.

Défenseurs syndicaux aux prud'hommes

À partir d'aujourd'hui, des défenseurs syndicaux représenteront et/ou assisteront les salariés et employeurs devant le conseil de prud'hommes. Bonnes nouvelles pour les syndicats, mauvaises pour les avocats. Qu'en sera t il des plaignants ?